

EXTRAIT DE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt cinq Le 20 Mars à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2025
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. FALLEAU Geneviève. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.
ABSENTS : BELLEIL Thomas. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS: SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Appel à projet Valorisation de Sites Patrimoniaux

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2024 - 088 du 02 décembre 2024 validant une nouvelle muséographie dans l'Hôtel Dieu

Vu la délibération n° 2025 – 012 du 17 février 2025 validant les projets culturels 2025 et le dossier de demande de subvention ;

La commune de Hautefort Saint-Agnan continue son développement des politiques publiques autour des enjeux culturels.

En complémentarité, elle met en œuvre une politique culturelle qui repose les principes suivants :

- La culture pour tous : une commune des savoirs, inclusive, festive et généreuse,
- La culture par tous : une commune singulière, créative et collaborative,
- La culture partout : une commune solidaire, attractive et ouverte sur le monde.

Les enjeux sont multiples et les objectifs nombreux. La politique culturelle participe à l'émancipation des citoyens et la cohésion sociale, à l'accompagnement et la structuration des opérateurs artistiques et culturels, ainsi qu'au développement et à l'attractivité du territoire.

Afin de pouvoir élargir les perspectives de l'Hôtel Dieu et du Musée d'Histoire de la Médecine et après avoir validé le projet 'Hautefort Patrimoine Connecté', il y a lieu de compléter l'appel à projet « Etudes préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux »

Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'étude de Muséographie et permettra de proposer une salle PMR pour une immersion interactive au public à mobilité réduite mais aussi de rénover l'accueil du site de l'Hôtel Dieu et de L'office du Tourisme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250320-2025-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Le budget prévisionnel pour cette opération serait le suivant :

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>	
N°	Tranche & Phases	Prix en HT	Financement	Montant H.T.
1	TRAVAUX DE RÉNOVATION SALLE PMR			
1.1	SACRISTIE POUR SALLE MÉDIATION PMR : travaux de rénovation sol, murs (9m2x1500€/m2)	13 500,00 €	Région Nouvelle Aquitaine 25%	20 700,00 €
1.2	Outils de médiation (multimédia : borne interactive ; autres outils de médiation)	10 000,00 €		
	TOTAL HORS TAXES	23 500,00 €		
2	ESPACE ACCUEIL TRAVAUX DE RÉNOVATION			
2.1	ENDUITS À LA CHAUX, NICHES DOUBLÉES EN BOIS (2,15mH x 1,30m Lx 1mProf) X6, espace bureau fermé, comptoir en bois.	40 800,00 €	Autofinancement	62 100,00 €
	TOTAL HORS TAXES	40 800,00 €		
3	MAITRISE D'ŒUVRE MUSÉOGRAPHIE			
3.1	MAITRISE D'ŒUVRE	18 500,00 €		
	TOTAL HORS TAXES	18 500,00 €		
	TOTAL GENERAL HORS TAXES	82 800,00 €	TOTAL RECETTES	82 800,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande d'aide à la Région Nouvelle Aquitaine pour l'appel à projets « Etudes préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux ».
- **VALIDE** le budget prévisionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 20/03/2025

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250320-2025-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025